



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 14 décembre 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS VOTE CONTRE LE PROJET DE WIFI EN RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Mercredi 14 décembre 2022

Le dernier Conseil d'Administration de l'année a été présidé ce jour par la rectrice de région académique, Chantal Manès-Bonnisseau, dans les locaux du Crous de La Réunion avec un point sensible à l'ordre du jour : le déploiement du Wi-Fi avec une contribution de 7 euros par étudiant.

Après plusieurs années de réflexion sur la problématique de l'équipement réseau dans les résidences universitaires, le Crous de La Réunion est arrivé à proposer une prestation qui correspond à la fourniture d'une connexion Wi-Fi de qualité en passant par le marché national Wifirst, adopté par l'ensemble du réseau des œuvres excepté La Réunion.

Pour rappel, cette nouvelle prestation qui coûte en moyenne 9 euros TTC par mois aux résidents de métropole, en étant intégrée dans les charges locatives, coûterait aux étudiants ultramarins seulement 7 euros par mois sur la période d'occupation du logement. Pour le Crous de La Réunion, en revanche, il s'agirait d'une dépense de 17 euros par mois, par logement, chambre occupée ou non. Ce montant serait compensé par une aide exceptionnelle du Cnous à hauteur de 150 000 euros et d'un montant de 25 246 euros prélevé sur les fonds propres du Crous de La Réunion permettant d'atterrir sur le reste à charge de l'étudiant. Wifirst garantirait un débit en fibre optique dédié permettant des téléchargements illimités ainsi qu'un support d'assistance accessible 7j/7 et 24h/24.

Actuellement et depuis leur livraison, les deux résidences de Saint-Pierre et du Tampon ne disposent d'aucune connexion Internet privant ainsi ses occupants de la continuité numérique indispensable à leurs études. Sur le site nord, l'obsolescence des équipements ne permet plus d'offrir une connectivité adéquate à l'ensemble des résidents et les étudiants payent de leur poche un forfait à 9,99 euros avec un prestataire privé pour pallier leur besoin numérique.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Malgré les nombreuses séances de travail et de dialogue en concertation avec les représentants étudiants, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité voter favorablement pour ce dispositif. Les administrateurs ont souhaité bénéficier d'un délai supplémentaire pour la recherche de financements qui pourraient faire baisser le coût résiduel étudiants. Avec 14 voix contre, 9 voix pour et 1 abstention, le projet de déploiement du Wi-Fi pour les résidents du Crous ne verra pas le jour.

La limite de l'engagement juridique auprès du prestataire étant fixé au 1er septembre 2023, il est nécessaire de faire adopter ce point avant le 1er juillet 2023. Passé ce délai, l'ensemble des étudiants se verraient privé de connexion Wi-Fi jusqu'en 2026.

Le Crous de La Réunion déplore cette décision allant à l'encontre de la précarité numérique actuelle et ayant un impact direct sur la vie étudiante dans les résidences universitaires. Dans l'intérêt de la vie en résidence universitaire, l'établissement reprendra les discussions avec les acteurs sensibles à la vie étudiante à La Réunion dès la reprise de janvier 2023.

Contact presse
Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9